

Laco'

Bienvenue chez vous

Salles de réunions
séminaire / créativité / facilitation



Nos espaces

LA MAISON

A la lumière du jour et entièrement modulable, cette salle de 55m² est idéale pour accueillir vos groupes de 4 à 16 personnes. Équipée en matériel technique et de facilitation elle est un atout pour faire de vos rencontres des moments de qualité.

LA CHAMBRE

En sous-commission ou pour recevoir vos clients, cette salle de 12m² est faite pour vous retrouver. Cosy et intimiste, elle encourage le débat et les échanges spontanés.

LA TERRASSE

LE +

En plein cœur de Lille, appréciez un moment au calme pour vous oxygéner. Incline dans chacune de nos prestations, profitez de cet espace pour faire de vos moments détente des instants conviviaux.

A 5min à pieds des gares de Lille, nous vous mettons à disposition des espaces de créativité entièrement modulables et équipés en matériel technique et de facilitation.



Nos engagements

UN COCON RIEN QUE POUR VOUS

Chaque location est exclusive, impossible de croiser d'autres groupes !
Pour vous, nous incluons systématiquement le matériel technique, le matériel de créativité, les boissons chaudes et les softs à volonté.



UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

L'organisation et la préparation sont les clés d'une réunion fluide et réussie. Nous mettons à votre disposition une équipe, à votre écoute, et adaptables pour vous permettre de réussir au mieux vos évènements.



DES PRODUITS LOCAUX ET DE SAISON

Nous travaillons en priorité avec des restaurateurs et traiteurs locaux. Ayant fait le choix d'une cuisine du terroir et de saison. Nous proposons des formules généreuses, et adaptées au format de votre rencontre pour des moments conviviaux !

Nos tarifs

Location de 4 à 8 personnes

Toutes nos locations sont exclusives

Location à partir de 8 personnes

Toutes nos locations sont exclusives

Petit-déjeuner

1 petit pain + 1 croissant par personne, pains, jus d'oranges, pâte à tartiner, beurre, confiture

Déjeuner

A choisir parmi plusieurs formules

Pauses midi et après-midi

En fonction de la saison et de l'envie du chef : madeleines, sablés, gaufres...

Inclus à volonté :
Boissons chaudes, froides et friandises
Equipement technique et matériel de créativité

32€ / ½ journée*

48€ / 1 journée*

*Prix HT par personne

280€ / ½ journée*

400€ / 1 journée*

*Prix HT par groupe

7€ / personne

25€ / personne

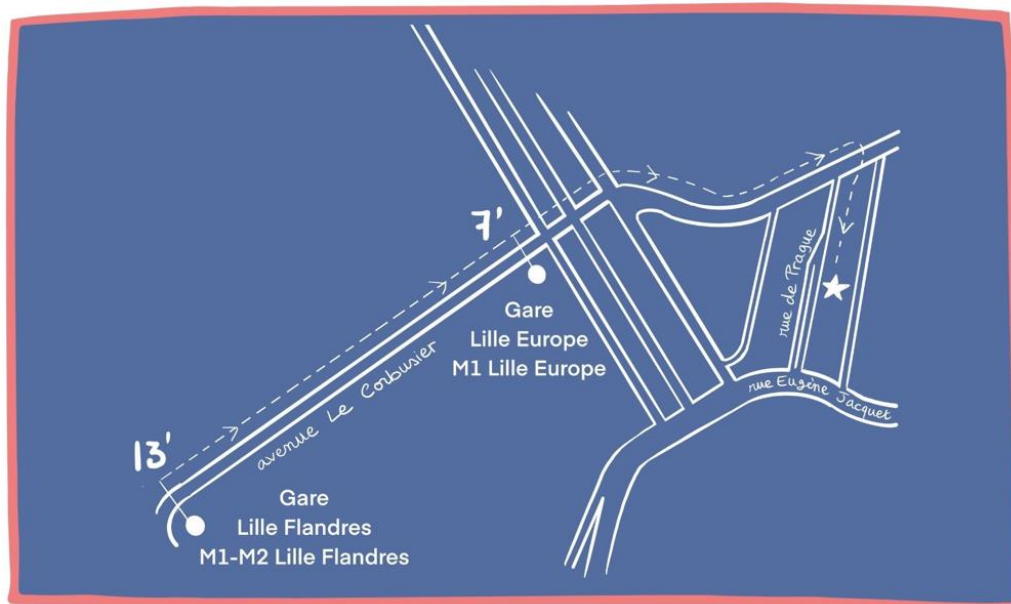
Offertes

Prestations imposables à un taux de TVA de 20% pour les locations et 10% pour les repas.

Où nous trouver ? 

134 rue de Prague, 59000 LILLE

www.lacoentreprise.fr/laco-salle



Rencontrons-nous !



Un devis, une question, contactez-nous !

laco.location@lacoentreprise.fr

Elise Dieu

06 58 87 93 39



Marine Masse

06 11 53 68 06



Notre équipe peut également vous accompagner dans la co-construction et l'animation de séminaires, réunions de travail ou formations en utilisant des méthodes participatives de facilitation.

Conditions générales de ventes



ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux prestations liées à l'organisation de réunions et fournies par La Coentreprise.

Elles sont adressées au client en même temps que le devis, pour lui permettre d'effectuer sa réservation. Toute réservation implique donc de la part du client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

ARTICLE 2 : RESERVATION, ACOMPTE ET REGLEMENT

2.1. Formation du contrat

Le contrat de fourniture de prestations liées à l'organisation de l'événement est formé et le client engagé dès réception de notre devis dûment daté et signé par le client,

L'établissement se réserve le droit d'annuler la manifestation tant que le contrat ne lui a pas été adressé.

2.2. Garantie de réservation

Toute réservation doit être confirmée à l'établissement par écrit, par signature du devis.

2.3. Règlement

Règlement à la réception de la facture par virement : SARL La Coentreprise de conseil en stratégie | IBAN : FR 76 3000 3011 0000 0204 3694 685 | BIC : SOGEFRPP ou par chèque à l'ordre de La Coentreprise de conseil en stratégie.

En cas de retard, le taux de pénalité appliqué sera de 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

ARTICLE 3 : ANNULATION

25 jours avant : pas de frais d'annulation

De 25 à 16 jours : 20% frais d'annulation

De 15 à 4 jours : 50% frais d'annulation + restauration si déjà commandée

Moins de 3 jours : 80% frais d'annulation + restauration si déjà commandée

ARTICLE 4 : DELOGEMENT

L'établissement se réserve le droit d'annuler le contrat si des événements de force majeure l'y contraignent. Dans ce cas, l'entreprise est déchargée de toute responsabilité. L'établissement se réserve le droit de résilier unilatéralement, sans préavis ni indemnité tout contrat dont l'objet ou la cause serait incompatible avec la destination des lieux loués.

ARTICLE 5 : PRIX

Les tarifs sont exprimés dans la monnaie du pays où doit se dérouler la prestation. Les tarifs confirmés sur le devis sont fermes pendant 1 mois à compter de la date d'envoi du devis au client. Passé ce délai, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques et législatives (ex : modification TVA, instauration de nouvelles taxes...). Les tarifs applicables sont alors ceux en vigueur le jour de la manifestation.

ARTICLE 6 : ASSURANCE – DETERIORATION – CASSE – VOL

6.1. Envers le client

Le client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même ou les participants. Le client est notamment invité à souscrire à une assurance spécifique en cas de présence de gros matériels ou de biens de valeur dans la mesure où la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de détérioration ou de vol desdits biens.

6.2. Envers l'établissement

Le client est également responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire et s'engage, en cas de dégradation des lieux, à supporter les coûts de remise en état de ces lieux. En aucun cas l'établissement ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit, en particulier l'incendie ou le vol, susceptible d'atteindre les objets ou matériels déposés par le client ou les participants à l'occasion de la manifestation

ARTICLE 6 : PRESTATIONS ALIMENTAIRES

L'établissement fait appel à des prestataires pour toutes les prestations alimentaires (traiteurs, boulangerie, restaurateurs). L'établissement dégage sa responsabilité vis-à-vis de ces prestations pour tout dommage, direct ou indirect, quelle qu'en soit la nature.